

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : SNCF ABE Domaine

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : JACQUEL Cyril Technicien SNCF

Adresse : N° 13 Bis Rue Raymond Poincaré | Direction Mme Béatrice
Commune NANCY | Agence EF LELOUP
Code postal 54 000

Nature des activités : Maintenance du domaine de la SNCF (bâtiments)

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>Delichon urbicum</u> <u>H. rondelles de Fenêtr</u>	<u>6 nids posés sur les luminaires éclairant les escaliers accés au souterrain descendant les Voies</u>
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST L'FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Dans le cadre de la maintenance de l'éclairage des escaliers la présence de nids sur les luminaires empêchant le remplacement des tubes fluo la sécurité des usagers est donc engagée. De plus la corrosion des fils d'alimentation est un risque supplémentaire. Seul 6 nids sont impactés sur les 12 nids présents dans l'enceinte de la gare

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction

☒ Préciser : Dépose des nids par les services techniques mise en place de grillage au dessus des luminaires et pose d'un nid artificiel juste à côté de celui détruit

Altération

☐ Préciser :

Dégradation

☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale

☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale

☐ Préciser :

Autre formation

☒ Préciser : La LPO Grand Est est qualifiée en matière de biologie de l'Hirondelle et de pose de mesures compensatoires

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Entre le 1^{er} octobre 2019 et le 15 mars 2020
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand Est

Départements : Meuse 55

Cantons : Dieue sur Meuse

Communes : Trois Domaines

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

☒

Mesures de protection réglementaires

☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

☐

Renforcement des populations de l'espèce

☐

Autres mesures

☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : 6 nids artificiels seront posés à côté des nids détruits

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un compte rendu sera établi après la pose des mesures compensatoires et transmis à la DREAL

Un suivi avec bilan sera réalisé au cours de la saison de reproduction 2020

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à NANCY

le 30/10/2019

Votre signature

B. LÉLOUP

Directrice de l'Agence pour l'Est Européen

Beatrice LELOUP